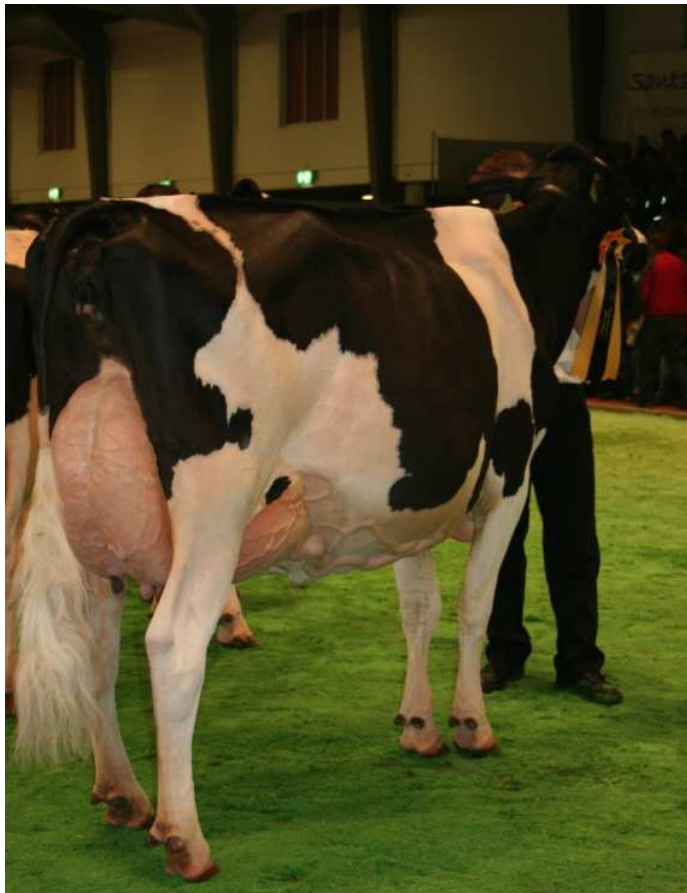


Comment mieux maîtriser les frais de la production laitière ?



PROTECTOR SA
Info-Tel
021/906.15.15
www.protector.ch



Toute la nutrition animale
Alle Produkte für die Tierernährung
Tutto per la nutrizione animale

1) Introduction

Les chiffres ont été tirés du Rapport de Base 2007 (Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART) et du travail de diplôme HESA « Comparaison de l'élevage intensif et extensif des génisses » de C. Maillard et A. Bapst (2006).

Nous avons pris en compte la moyenne des exploitations de 30-50 ha et régions collines, car c'est une représentation correcte de l'échantillon des exploitations suisses et des clients Protector. La composition des frais en production laitière se présente comme suit :

Coûts totaux	242'109 CHF	100 %
Coûts de structure	165'983 CHF	69 %
➤ Main d'œuvre	19'000 CHF	8 %
➤ Machines	39'400 CHF	16 %
➤ Bâtiments	33'000 CHF	14 %
➤ Reste (Instal. fixes, am., quotas, travaux par tiers)		31 %
Coûts spéc. prod. animale	67'636 CHF	28 %
➤ Concentrés	28'670 CHF	12 %
➤ Vétérinaire	7'700 CHF	3 %
➤ Remonte	34'230 CHF	13 %
Coûts mat. prod. vég. (engrais, semences...)	8'031 CHF	3 %

Protector propose de mettre le point fort sur les frais de remonte et sur les frais de concentré/ minéraux.

2) Frais de remonte

Comme on le voit ci-dessus, l'élevage d'une génisse laitière est un important poste de frais. Les plus récents travaux sur le sujet ont démontré l'importance d'un développement soutenu dès le plus jeune âge et ce sans jamais produire de l'embonpoint inutile. La période se situant entre le 10^{ème} et le 15^{ème} mois est, du point de vue de l'embonpoint, cruciale. La graisse déposée à ce moment de la croissance pénalisera fortement la 1^{ère} lactation ainsi que les suivantes !

Comment viser un vêlage à 23–24 mois tout en disposant d'un animal développé harmonieusement, pesant 600 kg et produisant selon son potentiel laitier ? Ce n'est pas simple, car il ne s'agit pas de maximiser à tout prix, mais bien de suivre un objectif pour chaque stade de développement de la génisse. « **Il n'y pas un jour à perdre** », c'est le fil conducteur de la stratégie proposée par Protector.

2.1) Phase lactée :

Les plus récentes recherches ont démontré que les normes usuelles ne suffisent plus pour permettre aux jeunes veaux d'aujourd'hui d'exprimer tout leur potentiel de croissance durant les 8–10 premières semaines de vie.

Afin de favoriser un développement musculaire et squelettique suffisant, Protector a mis au point un programme d'élevage spécifique :

« PROFITAL 12 » Elevage accéléré

Traditionnellement, les poudres de lait élevage affichent un rapport protéine : graisse proche de 1. **PROFITAL 12** se distingue par un rapport protéine : graisse très large de 1.4. Associé à un choix très qualitatif des composants et à une supplémentation en probiotiques et acides aminés, cette poudre de lait prépare de manière idéale la période de forte croissance attendue du veau jusqu'au 14^{ème} mois de vie.

On associera à ce régime lacté, **Calvi 613.35 Veaux Flocc**, l'aliment starter pour veaux. Il faut se rappeler que durant les 12 premières semaines de vie du veau, cet aliment couvre 75% du besoin en protéine et en énergie ! On débutera la distribution de l'aliment dès le 3^{ème} jour d'âge, tout d'abord en très petites quantités et en veillant à une fraîcheur irréprochable de l'aliment proposé puis, à volonté.

Contrairement aux habitudes prises depuis longtemps, la distribution de foin au jeune veau devrait se faire de manière très restrictive et ce seulement au terme de la période lactée et avec un fourrage très appétant mais bien structuré. Une trop grande distribution de fourrage encombrant, durant cette phase, compromet la couverture des besoins en énergie.

Calvi 613.35 Veaux Flocc est l'aliment idéal pour cette période cruciale où le gain moyen quotidien doit atteindre 900 grammes.

Sa présentation intrigue le veau et stimule l'ingestion. Sa très haute densité nutritive, que ce soit en protéine et énergie ou en minéraux, vitamines et oligo-éléments, garantit une couverture sans failles des besoins élevés de cette phase d'élevage.

Cette haute valeur nutritionnelle est soutenue par les additifs éprouvés que sont les levures vivantes et « Natucoc », un mélange d'huiles essentielles visant à prévenir le risque de coccidiose.

Tout cela ne serait rien sans une couverture des besoins en eau de l'animal. Une eau fraîche en tout temps disponible, et ce dès le 3^{ème} jour de vie, dans un récipient bien séparé de l'aliment stimulera également le jeune animal à consommer un maximum de nourriture.

Le logement idéal du jeune veau est un igloo individuel puis dès que le sevrage est effectué, le logement se fera dans un local avec de petits groupes d'animaux d'âge similaire, en respectant les normes en matière de volume et de qualité d'air. Le sevrage peut intervenir dès que le poids vif atteint 95–100 kg.

2.2) Phase de post-sevrage

Durant cette phase qui dure environ du 3^{ème} mois au 6^{ème} mois d'âge, la croissance doit rester soutenue tout en incluant une proportion importante de fourrages. Le gain moyen quotidien doit atteindre 800 grammes.

La ration d'hiver se constituera de foin de bonne qualité, servi à volonté, et accompagné du **Calvi 615.25 2^{ème} âge**. Cet aliment riche en protéine protégée contient différents profils d'énergie : amidon et fibres. De plus, une attention particulière a été portée à la minéralisation et à la couverture en oligo-éléments et vitamines. Il contient également du « Natucocc ». La quantité distribuée sera de 2 à 2.5 kg / jour, ration à adapter en fonction de l'âge au vêlage prévu.

Il est possible d'affiner la couverture en protéine en utilisant de manière ciblée le concentré protéique **Calvi 33% 629.25** et ce à raison de 0.3–0.5 kg / jour en complément du foin.

Avec l'herbe, on veillera à ce que le veau reçoive du bon foin structuré et 2 kg/jour de **Calvi 615.25**, jusqu'à l'âge de 12 mois. Les animaux auront en tout temps, en self-service, du sel bétail et un **bloc à lécher, le Pietra Pre-Parto No 117**.



2.3) Phase de saillie/ gestation

Durant cette période qui va de 14 à 24 mois, on veillera à ne pas forcer l'alimentation. Cette phase ne doit en aucun cas servir à rattraper un retard pris antérieurement.

Le gain moyen quotidien sera modéré de l'ordre de 750 g / jour à l'exception des deux derniers mois de gestation où un accroissement de 900 g / jour sera réalisé, en fonction du développement du fœtus.

La ration hivernale de base sera composée de foin et éventuellement d'un maximum 2 kg de matière sèche par jour d'ensilage d'herbe. La supplémentation minérale sera assurée par le **Pietra Pre-Parto No 117** et du sel bétail.

En été, le pâturage sera la base de l'affouragement complété par le **Pietra Pre-Parto No 117** et du sel bétail.

Les génisses prêtes à mettre bas seront intégrées dans le troupeau laitier au moins **4 semaines avant la date de mise-bas présumée**. Ainsi, elles pourront se hiérarchiser dans le troupeau et l'appareil digestif pourra s'habituer progressivement à la nouvelle ration.



2.4) Conclusion

L'application conséquente du programme ci-dessus permet :

- D'économiser 4 mois de phase d'élevage soit SFr. Fr.300.- au total.
- Une production laitière améliorée de 2 à 3 % sur la première lactation soit une recette de SFr. 100.- supplémentaire(pour un vêlage entre 24 et 30 mois).
- De plus, un effet « carrière » peut être constaté : un gain de Fr. 400.- semble réalisable(pour un vêlage après 29 mois). Ce montant provient d'une lactation supplémentaire rendue possible par un vêlage précoce. Cet effet est souvent évoqué dans les travaux de recherche sur le sujet !

En regard de cela, l'investissement supplémentaire consenti pour l'obtention d'une génisse prête au veau se monte à SFr. 5.- / veau pour la poudre de lait et à SFr. 70.- / veau pour l'aliment Calvi, soit un investissement de SFr. 75.- / veau.

L'économie nette réalisé se monte à Fr. Fr. 225.- . Si on ajoute les deux gains de productivité ci-dessus, reporté sur une carrière laitière de 35 000 kg par vache, cela représente une baisse des coûts de production de Fr. 0.02 / kg de lait..

2.5) Frais de concentrés et minéraux

Les plans d'affouragement distribués par Protector incluent tous les apports nutritifs des produits engagés. Il faut relever le niveau particulièrement élevé en minéraux et oligo-éléments et vitamines des produits Protector : que ce soit les aliments ou les minéraux, ceux-ci sont conçus pour correspondre aux plus hautes exigences en la matière.

Trop souvent, nous constatons que des produits sont distribués en plus de nos recommandations ! Notre conclusion : « **Tout ce qu'il faut mais rien de plus, avec Protector, on y est !** »

Votre partenaire :



PROTECTOR
1522 LUCENS
TEL 021 906 15 15
www.protector.ch